

Demande d'autorisation de compte

3 étapes pour établir une autorisation de compte

Vous pouvez désigner un mandataire pour votre compte, afin que la personne désignée ait accès à votre compte et puisse effectuer des transactions en votre nom et pour votre compte. Veuillez suivre les étapes ci-dessous pour valider l'autorisation d'accès à votre compte.

1. Remplissez la demande d'autorisation d'accès au compte

- Complétez et signez le formulaire « Demande d'autorisation d'accès au compte ».

2. Ajoutez les documents du mandataire

- Une copie recto-verso de la carte d'identité ou du passeport du mandataire.
- Pour les citoyens non membres de l'UE, un permis de séjour est requis.

3. Attribuez les droits d'accès

Pour le titulaire du compte (mandant)

- Attribuez les droits d'accès au mandataire dès que nous vous en aurons informé par e-mail.

Pour le mandataire

- Une fois que le titulaire du compte a attribué les droits d'accès via la gestion de son compte, vous serez informé par e-mail.
- Vous serez invité à vous connecter à la gestion du compte à l'aide de vos identifiants (fournis par le titulaire du compte) pour compléter vos données personnelles.

Informations générales

- LYNX respecte et protège la vie privée de ses clients. LYNX traite les données personnelles de ses clients de manière strictement confidentielle et est soumise au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).
- L'âge minimum requis pour le mandataire est de 18 ans pour les comptes en espèces et de 21 ans pour les comptes sur marge.

Partie 1 : informations personnelles

En signant ci-dessous, je/nous autorise(ons) le mandataire suivant à me/nous représenter dans mes/nos activités d'investissement par l'intermédiaire de LYNX/IB et à demander et recevoir des informations de LYNX concernant le compte.

Informations à caractère personnel du titulaire du compte

Numéro de compte : U _____ ci-après : « le compte ».

1. Titulaire du compte (nom, prénom) : _____
ci-après : « le titulaire du compte ».

2. Cotitulaire du compte (nom, prénom) ou nom de l'entreprise : _____
ci-après : « le titulaire du compte ».

Le mandataire est autorisé à effectuer les actes juridiques suivants au nom et pour le compte du titulaire du compte :

- ☐ vendre des titres et des actifs ainsi que retirer des fonds détenus par le titulaire du compte
- ☐ négocier des instruments financiers, conformément au profil du titulaire du compte (expérience et autorisations de trading)
- ☐ se connecter à des fins administratives (veuillez préciser) : _____
- ☐ autres fins (veuillez préciser) : _____

Informations personnelles du mandataire ¹

Êtes-vous déjà client chez LYNX ? Veuillez saisir votre numéro de compte ci-dessous.

Numéro de compte : U _____ ☐ Mr. ☐ Mme/Mlle Titre : _____

Nom, prénom : _____

Nature de la relation avec le titulaire du compte : _____

Adresse : _____ Code postal, ville, pays : _____

Numéro de téléphone : _____ E-mail : _____

Informations concernant la profession du mandataire ²

Profession actuelle (titre concret de la fonction) : _____

Secteur : _____

Employeur : _____

Adresse postale de l'employeur / Numéro d'entreprise si indépendant : _____

¹ Conformément à la loi sur la prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme, LYNX est tenue d'identifier et de vérifier l'identité du mandataire, puis d'enregistrer celui-ci en interne. Par conséquent, veuillez joindre une copie valide du passeport ou de la carte d'identité du mandataire.

² Veuillez fournir les informations relatives à la profession du mandataire. Nous sommes tenus de le faire conformément à l'article 14 du règlement (UE) n° 596/2014 du 16 avril 2014 (Règlement sur les abus de marché). La demande d'autorisation de compte ne peut pas être finalisée sans les informations requises concernant la profession du mandataire.

Le mandataire est-il ou est-elle une personne politiquement exposée (PPE) ? ☐ Oui ☐ Non

Un membre de la famille ou un proche d'une PPE (veuillez saisir le nom de la PPE) : ³ _____

Motif de l'autorisation : _____

Le titulaire du compte rémunère-t-il le mandataire ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, veuillez spécifier : _____

Questions de sécurité (Veuillez répondre à toutes les questions)

Les informations sont utilisées à des fins d'identification lors des communications par téléphone. Les réponses aux questions de sécurité n'ont pas besoin d'être vraies, mais vous devez pouvoir y répondre correctement lorsqu'elles vous sont posées.

1. Qui est votre musicien favori ? _____

2. Quel est le nom de votre équipe sportive favorite ? _____

3. Qui était votre héros d'enfance ? _____

4. Quelle ville n'avez-vous jamais visitée mais que vous aimeriez découvrir ? _____

³ Une personne politiquement exposée est une personne qui occupe ou a occupé jusqu'à il y a un an, une fonction politique. Par membres de la famille, il faut entendre le conjoint, les parents et/ou les enfants. Les proches sont, par exemple, des personnes qui, conjointement avec la personne politiquement exposée, sont les bénéficiaires effectifs d'une entité juridique.

Partie 2 : connaissances et expérience en trading du mandataire

Cette section ne doit être complétée que si le mandataire est autorisé à négocier par le biais du compte.

Tous les champs sont obligatoires !	Connaissances	Expérience en années et au moins 5 transactions effectuées				Niveau de connaissance (du produit)		
	Oui	Moins d'1 an	Jusqu'à 3 ans	Plus de 3 ans	Faible	Bon	Excellent	
Actions / ETFs	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
Options / Warrants	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
Produits structurés	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
Futures	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
Forex	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
Obligations	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
Métaux	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	

Services financiers utilisés jusqu'à présent (par le mandataire)

- ☐ Exécution des ordres sans conseil
- ☐ Conseils d'investissement
- ☐ Gestion d'actifs
- ☐ Aucun

Partie 3 : notes supplémentaires concernant l'autorisation de compte LYNX/IB

Enregistrement des appels téléphoniques

Les appels téléphoniques passés avec LYNX et IB sont enregistrés. Votre consentement à l'enregistrement des appels téléphoniques est obligatoire pour obtenir une autorisation d'accès au compte. En signant, je déclare expressément accepter l'enregistrement des conversations téléphoniques.

Connaissances et expérience

Le titulaire du compte reconnaît que le mandataire est capable d'effectuer des transactions dans les limites de son autorisation au nom et pour le compte du titulaire du compte. Le titulaire du compte assure à LYNX qu'il a vérifié les connaissances et l'expérience du mandataire. Si le mandataire est autorisé à effectuer des transactions sur contrats à terme financiers et qu'il est déclaré habilité pour négocier sur des marchés à terme, le mandataire est habilité à effectuer toutes les opérations à terme, notamment les transactions sur les marchés à terme, les options, les opérations de change et à exercer les droits découlant de ces transactions.

Révocation de l'autorisation d'accès au compte

Cette autorisation d'accès au compte a été obtenue par notification auprès de LYNX et IB. Pour une révocation complète et effective de l'autorisation, la révocation doit être soumise à IB ainsi qu'à LYNX. Si la révocation est soumise uniquement à l'une de ces deux parties, l'autorisation d'accès au compte reste valide vis-à-vis de l'autre partie.

Durée, modifications et résiliation de l'autorisation

Cette autorisation d'accès au compte est valable pour une durée indéterminée à partir de la signature et peut être révoquée à tout moment par le titulaire du compte. Le titulaire du compte accepte irrévocablement

d'informer LYNX par écrit de tout changement concernant cette autorisation d'accès au compte. La résiliation de cette autorisation d'accès au compte ne sera valable qu'après notification écrite à LYNX par le titulaire du compte.

Remplacement de l'autorisation d'accès au compte

Lorsque la présente autorisation d'accès au compte prend effet, toute autorisation d'accès au compte existante pour le mandataire désigné perd sa validité. Par conséquent, une révocation explicite des autorisations existantes n'est pas nécessaire.

Sous-autorisations

Le mandataire n'est pas habilité à accorder des sous-autorisations à des tiers.

Le mandataire accepte expressément de se conformer aux exigences suivantes :

- Connaître et respecter les termes et conditions définis par LYNX et Interactive Brokers.
- Faire preuve de diligence envers le titulaire du compte et agir uniquement conformément au profil de ce dernier.

Déclaration de conservation et de transfert des données

LYNX est légalement tenue de conserver les informations à caractère personnel du mandataire. Par conséquent, ces données seront conservées par LYNX.⁴

⁴ Le traitement des données personnelles est effectué conformément à notre déclaration relative à la protection de la vie privée disponible à l'adresse suivante : [Déclaration relative à la protection de la vie privée](#)

Partie 4 : conditions particulières de l'autorisation d'accès au compte

1. Le mandant et le mandataire déclarent avoir fourni des informations exactes et acceptent les termes et les conditions contenus dans ou annexés à la présente autorisation d'accès au compte.
2. Le titulaire du compte reste entièrement responsable et juridiquement tenu des actes (juridiques) entrepris par le mandataire en son nom et pour son compte.
3. LYNX ne peut être tenue responsable des conséquences résultant d'une autorisation d'accès au compte floue ou incomplète. De plus, LYNX se réserve le droit de demander une confirmation explicite au titulaire du compte avant d'exécuter une transaction ou une demande émanant du mandataire.
4. Le mandataire signataire de cette autorisation d'accès au compte est habilité, conformément aux transactions autorisées (telles que spécifiées dans la Partie 2), à engager la responsabilité du titulaire du compte en ce qui concerne le compte-titres. En signant ce formulaire d'autorisation d'accès au compte, le mandataire confirme avoir pris connaissance des conditions générales de LYNX et Interactive Brokers, ainsi que des présentes conditions particulières et de les accepter.
5. Le mandataire n'a pas le droit de substituer une autre personne à sa place et/ou de transférer tout ou une partie des devoirs et pouvoirs qui lui sont conférés.
6. Dès que LYNX est informée du décès, de l'incapacité (juridique), de la dissolution, de la faillite ou de l'insolvabilité apparente du mandataire ou du titulaire du compte, l'autorisation d'accès au compte sera immédiatement résiliée. L'autorisation d'accès au compte prendra également fin de plein droit en cas de résiliation de la relation entre LYNX et le titulaire du compte.

Le titulaire du compte et le mandataire déclarent par la présente avoir rempli les informations ci-dessus de manière exacte et acceptent les termes et conditions contenus dans ou annexés à la présente procuration.

Lieu, date

Lieu, date

1^{er} titulaire du compte (mandant)

Mandataire

2^{ème} titulaire du compte (mandant)